

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft 14

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5^o Artillerie.

Le projet n'apporte aucune modification à l'effectif de l'unité tactique actuelle de l'artillerie (batterie et compagnie de position), tel qu'il est fixé par la dernière loi sur l'organisation militaire. (A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers nous fait connaître que la fête cantonale des officiers a été fixée au dimanche 8 août, et qu'elle aura lieu à Lausanne.

L'assemblée générale sera consacrée à l'examen du projet d'organisation militaire élaboré par M. Welti, président de la Confédération. Une commission composée d'officiers des différentes armes a été désignée par le comité cantonal et présentera un rapport et des propositions. Ces propositions, ainsi que l'ordre du jour détaillé de la fête, seront au préalable communiqués à tous les officiers du Canton.

On nous annonce d'ailleurs que le comité local, qui a été désigné par le corps d'officiers de Lausanne, organise un banquet à l'Abbaye de l'Arc et pour la soirée une promenade sur le lac avec illumination, fête vénitienne, etc.

Nous ne doutons pas que les officiers vaudois, comprenant l'importance de la question qui sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 8 août 1869, ne s'y rendent aussi nombreux que possible. Ils peuvent être certains qu'un accueil cordial leur sera fait par leurs frères d'armes de Lausanne et par la population tout entière.

— La section des officiers d'Orbe récemment réunie a décidé à l'unanimité le rejet du projet de loi militaire fédérale.

— Dans la séance du 7 juillet le Conseil national, à propos du postulat de la commission de gestion, s'est aussi occupé, en passant, du projet de loi militaire. M. le conseiller fédéral Ruffy, chef du Département militaire, s'est exprimé à ce sujet comme suit, d'après le *Nouvelliste vaudois* du 9 juillet :

« En ce qui concerne la nouvelle organisation, un projet dû à l'initiative individuelle du chef du département militaire de 1868 a été rédigé, mais il n'a pas encore été soumis à l'adoption du Conseil fédéral. Il ne peut donc être considéré que comme un avant-projet en élaboration; ce ne sera qu'après qu'on aura l'avis des autorités cantonales, des sociétés militaires et des personnes compétentes, et que le Conseil fédéral aura discuté ce travail, qu'il revêtira les caractères d'un projet régulier et pourra être soumis aux délibérations des Chambres. Des tableaux sont annexés au projet pour recevoir tous les renseignements, pour éclairer la question sous toutes ses faces; le département a continué à recueillir tous les matériaux statistiques qui peuvent être de quelque utilité. Le postulat n'est donc pas nécessaire, mais il est inoffensif et nous n'en proposons pas le retranchement. »

— La société des sous-officiers de Genève et de Vaud a décidé le rejet de l'avant-projet de loi militaire fédérale. Le gouvernement fribourgeois a aussi fait connaître aux autorités fédérales son intention de ne pas entrer en matière sur cette proposition de réforme, vu son inconstitutionnalité.

— Avec l'assentiment des gouvernements de France et de l'Allemagne du Nord, le Conseil fédéral a délégué M. le colonel fédéral Philippin au camp de Châlons, à partir du 1^{er} août, et M. le colonel fédéral de Salis, Jacob, aux manœuvres de la garde prussienne, qui auront lieu cet automne à Jutersbrock. M. le lieutenant-colonel Schenk, du commissariat des guerres, accompagnera M. le colonel de Salis.

— Les Chambres fédérales viennent de rejeter à une forte majorité une motion de M. Jenny, de Glaris, tendant à faire suspendre la fabrication du fusil Vetterli. Le débat engagé sur cette question se trouve donc définitivement tranché.

Le manque de place nous force d'ajourner au prochain n° une intéressante communication neuchâteloise arrivée trop tard pour celui-ci. L'impartialité exige aussi, quant à l'avant-projet de loi militaire fédérale, que nous fassions passer l'exposé des motifs et les rapports de la société des officiers avant les nombreuses critiques individuelles qui nous sont transmises et avant celles que nous aurions à présenter nous-mêmes.

Fribourg. — Les promotions suivantes ont eu lieu pendant le 1^{er} semestre de 1869 :
A L'ÉTAT-MAJOR CANTONAL : MM. Pierre *Gottrau*, Nicolas *Vonderweid*, Henri *Wuilleret*, à Fribourg, et Charles *Guisolan*, à Noréaz, lieut.-colonels ; Félix *Glasson*, à Fribourg, major.

DANS LES DIVERS CORPS DU CANTON : MM. Antoine *Jolimey*, à Genève, 1^{er} sous-lieutenant d'artillerie ; Hyacinthe *Schmid*, à Fribourg, 1^{er} sous-lieutenant, 13^e train de parc ; Joseph *Limat*, à Givisiez, capitaine, 5^e cavalerie ; Félix *Hartmann*, à Fribourg, lieutenant, 5^e cavalerie ; Jaques *Klëning*, à Prez, lieutenant, 13^e carabiniers ; Arthur *Bondallaz*, à Estavayer, 1^{er} sous-lieutenant, 13^e carabiniers ; Jean-Abram *Chervet*, à Sugiez, lieutenant, 53^e carabiniers ; Max. *Gapany*, à Echarlens, 1^{er} sous-lieutenant, 53^e carabiniers ; Casimir *Bussard*, à Bâle, major, surnuméraire au bataillon 61 ; Félix *Mettraux*, à Fribourg, lieutenant, bataillon 99, 1^{re} chasseurs ; Franz *Corminbœuf*, à Domdidier, capitaine, bataillon 118, 1^{re} chasseurs ; et Jean *Bugnon*, à Tornay, 1^{er} sous-lieutenant, landwehr n° 23, 5^e compagnie. SURNUMÉRAIRE : M. Alexandre *Python*, à Bulle, capitaine. DISPONIBILITÉ : M. Antoine *Boccard*, à Estavayer, capitaine de cavalerie.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé ;

Le 27 mai, M. *Viquerat*, Emile, à Donneloye, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 70^e bataillon ; — le 28, M. *Reymond*, Adrien, à Aclens, 2^e sous-lieutenant des carabiniers de la 6^e compagnie R. C. ;

Le 1^{er} juin, M. *Golay*, Vincent, au Sentier, lieutenant des chasseurs de gauche du 46^e bataillon ; — le 2, M. *Jaccard*, Constant, à Yverdon, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 11^e bataillon R. C. ; — le 12, MM. *Milliquet*, Alphonse, à Pully, lieutenant des chasseurs de droite du 113^e bataillon ; *Meylan*, Eugène-Constant, au Sentier, lieutenant du centre n° 4 du 70^e bataillon ; — le 18, MM. *Loude*, Alfred, à Vevey, major du 26^e bataillon ; *Estoppey*, Louis, à Granges, médecin-adjoint 1^{er} sous-lieutenant de l'état-major sanitaire ; *Guesx*, Eugène, à Lachaux, médecin-adjoint 1^{er} sous-lieutenant de l'état-major sanitaire ; — le 22, M. *Testuz*, Victor, à Epresses, lieutenant du centre n° 1 du 10^e bataillon E. ; — le 25, M. *Butticaz*, Gustave, à Puidoux, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 10^e bataillon E. ;

Le 6 juillet, MM. *Puenzieux*, Adolphe, à Clarens, 2^e sous-lieutenant de la batterie attelée n° 9 E. ; *Conod*, Emile-Jean, aux Clées, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 9^e bataillon R. C.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

Il vient de paraître :

à la librairie CHANTRENS, à Lausanne, chez TANERA, à Paris, et chez les principaux libraires :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

ANTIQUITÉ ET MOYEN-AGE

par F. LECOMTE, colonel fédéral suisse.

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.